

### Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus :

- De maîtriser les différents modes d'action participatifs

- De situer leur action dans le cadre législatif et réglementaire de la consultation du public
- De mieux préparer les réunions participatives

### Le Programme :

#### Historique

- De l'Agora d'Athènes à nos jours
- L'autogestion des années 1970
- La Charte des Gam (Groupe d'action municipale)
- Le « référendum d'initiative citoyenne »

#### Le cadre législatif et réglementaire

- La consultation dans la Constitution
- Les ordonnances du 21 avril et du 3 août 2016
- Le référendum d'initiative partagée
- Le référendum local

#### Management de projet participatif

- Mise en place d'un groupe de projet
- Techniques d'animation de groupe
- Intérêts particuliers et intérêt général
- Communication interne et externe

#### Modes de décision

- Co-construction
- Co-décision
- Votes indicatifs
- Conférence de consensus

#### Les modes d'action participatifs

- Le budget participatif
- Les enquêtes publiques
- Les Conseils de quartier
- Les conseils municipaux de jeunes

#### Perspectives d'évolution

- Le rapport du CESE du 21.2.2022
- De la défiance à la confiance du public
- La demande de démocratie directe
- L'évolution de la démocratie représentative

### Formateur : Monsieur Yves ATTOU



Yves Attou est consultant-formateur international en formation tout au long de la vie. Maire d'une commune rurale en Poitou-Charentes, il préside depuis 2020 une association de maires. Il a une longue expérience en qualité de Chargé de mission dans les services du Premier ministre (Secrétariat général du Gouvernement).

### Les points forts de la formation :

Il s'agira de sensibiliser les élus(e) sur l'importance de la consultation du public en amont des projets.

#### Modalités pédagogiques :

Les modalités pédagogiques mises en œuvre prennent appui sur la formation active. Les ateliers d'études de cas alternent avec des séquences d'apports théoriques. Les échanges entre apprenants seront favorisés ainsi que les différents témoignages des élus locaux.

#### Les résultats attendus :

Il sera procédé en fin de session à une évaluation en ce qui concerne l'écart entre l'objectif initial et le bilan

#### Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

#### Format :

**En intra :** dans une salle mise à disposition par la collectivité  
**En inter-collectivité :** dans une salle mise à disposition par notre organisme  
**A distance :** en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Yves ATTOU

#### Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis  
 Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

#### Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

#### Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

**Nombre maximum de participants par session de formation :** 15 personnes.

**Délai d'accès à cette formation :** le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

**Résultats en 2021 et 2022 :** 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)